

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 juin 2007

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 26 juin 2007, à 18 heures, salle de réunion de la commune de Bagneaux, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, VAUCOULON Gérard, LEROY Marcel, Vice Présidents, Mmes ONIS Oksana , STANIA Sulianne, MM. BLOCH Maurice, DERVOUT Jackie, JUSZCAZK Miecyslaw, MAILLARD Georges, PERIGAULT Pierre, PUTHOIS Alain, SIMONNET Maurice et BOIZET Bernard, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes PERARD Anne-Marie et LEPELIER Françoise, MM CHEMOLLE Gilbert, MARTIN Michel et RENAULT Michel,

Invité complémentaire excusé : Monsieur Jean PINGAL

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

❖ **Cartes communales :**

Le président informe de l'avancement de la mise à enquête publique des cartes communales et précise que Monsieur Billy SERANT a été désigné Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon. Une première prise de contact lui a permis de prendre connaissance des dossiers. Le cabinet d'études 'Perspectives' est en attente de dernières précisions concernant la Commune de Chigy. Les dossiers devraient nous parvenir sous peu et la première parution dans un journal légal sera réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête, qui devrait débiter la dernière semaine de juillet et se poursuivre jusqu'à la première semaine de septembre. Une 2^{ème} parution aura lieu dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Le président rappelle qu'il s'agit d'une publication conjointe regroupant les plans d'alignement et le zonage d'assainissement de Vareilles. Une permanence, par le commissaire enquêteur sera effectuée dans chacune des communes concernées (soit cinq au total) et une dernière sera réalisée à la Mairie de Villeneuve l'Archevêque, siège de la Communauté de Communes. Les dossiers pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture au public dans chacune des mairies.

❖ **Projet éolien Z.D.E. :**

Le président avait demandé à chacun de concerter leur conseil municipal respectif concernant l'éventuelle modification des statuts de la Communauté de Communes dans l'éventualité de réaliser une Zone de Développement Eolien à l'échelle intercommunautaire. Considérant, d'un avis commun, qu'il est préférable de laisser cette compétence aux communes, Le Conseil communautaire à l'unanimité, DECIDE, qu'il n'y aura pas de modification des statuts de la Communauté de Commune et que chaque commune décidera de réaliser ou non une Z.D.E.

❖ **Cyclo-rail de Chigy endommagé :**

Le président demande à M. Maurice BLOCH, initiateur du projet de relater les faits :

Le 2 juin dernier, Monsieur BLOCH s'est aperçu qu'un rail avait été tordu, des traverses déplacées et le ballast bousculé. Cette voie appartient au Réseau Ferré de France qui a été prévenu par mail de ces dégradations.

Des représentants du Conseil Général et la D.D.E., en présence de M. Jean Pingal, sont venus constater les dégâts. Les représentants de la DDE ne reconnaissent pas leur responsabilité, or leurs services ont été vus sur le site peu avant ces dégradations. Le président, propose de saisir par lettre recommandée, Monsieur LENEUF, Directeur départemental de la D.D.E. pour lui faire connaître notre émotion et de lui demander de reconnaître la responsabilité de ses services dans cette affaire. Le conseil communautaire à l'unanimité, encourage cette démarche.

❖ **Aire de tri de Chigy :**

Le président donne connaissance de l'avancée du projet. Le bornage vient d'être réalisé et l'acte administratif relatif à la cession du terrain à titre gratuit par Monsieur Jean STENUIT, sera rédigé par le secrétariat de la Communauté de Communes. Les démarches à cet effet sont en cours. La réalisation d'une dalle béton sera assurée par l'employé communal de la Mairie de Chigy (sous forme de mise à disposition de personnel) et la matière première acquise par la Communauté de Communes.

❖ **Z.A.I. de BAGNEAUX – avance départementale:**

Le Président informe qu'un courrier du Conseil Général nous est parvenu en date du 12 juin, nous demandant de rembourser l'avance départementale d'un montant de 12 836.21 € accordée pour permettre la réalisation de la Zone. Cette avance est à rembourser si aucun terrain n'est vendu dans un délai de 5 ans après l'octroi de celle-ci. Le président donne lecture de la réponse envoyée au Conseil Général, rappelant les dépenses, les démarches effectuées et les divers contacts récents avec des entreprises éventuellement intéressées par la proximité de l'autoroute.

❖ **Contrat d'enlèvement des Ordures Ménagères :**

Le président rappelle que le contrat relatif à l'enlèvement des Ordures Ménagères expire en fin d'année et qu'il est souhaitable de réaliser un appel d'offres à cet effet. Une réunion conjointe avec le SICTOM a permis une première approche pour un regroupement de commande avec le Syndicat afin de réaliser cet appel d'offres ensemble, avec la Maîtrise d'Oeuvre de la D.D.A.

Le Conseil émet un avis de principe favorable au montage de cette opération.

❖ **Achat de matériel :**

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de faire l'acquisition :

- D'un banc en bois pour la commune de Vareilles,
- D'un conteneur 'corps creux' pour la commune de Villeneuve l'Archevêque,
- D'un « wagon », 1000 litres, quatre roues, pour la commune de Bagneaux
- D'un conteneur 'papiers' pour la commune de Villeneuve l'Archevêque,

et charge le Président des démarches relatives à cet effet.

❖ **Enlèvement DEEE :**

Le Président informe que le premier enlèvement des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) à la déchèterie aura lieu jeudi 28 juin.

❖ **Cadastre AGEDI**

Monsieur STENUIT propose que la Communauté de Commune étudie la proposition CAD COM d'AGEDI relative à la gestion de l'urbanisme sur logiciel. Le Président rappelle que cette compétence n'est pas transférée actuellement à la Communauté de Commune et qu'il s'agit d'une démarche individuelle de chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.